

Novembre 2023

JUGES DE SAUT: JOURNÉE D'ÉCHANGE





Programme

- Accueil
- Communications officielles
- Informations de Swiss Equestrian
- Changements de règlements
- Test en ligne : bilan et suites
- Plateforme de support
- Échange d'expériences
- Questions & remarques
- Calendrier 2024

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Pascal Burkhard





Promotion des officiels

- Juges nationaux
 - Anja Hiltbrunner-Niederhauser
 - Elisa Oltra
 - Lorane Ribeaud
 - Maité Roth
 - Jérémie Seydoux
 - Andrea Spahr
 - Morgane Wuilleret
- Présidentes de Jury
 - Christiane Guerdat
 - Claudia Kluser



Démissions et retraits

- René Kradolfer
- Suzanne Oeuvray
- Annemarie Hächler
- Martin Gurtner
- Beat Meier
- Urs Hächler
- Freddy Boll
- Werner Josi
- Werner Keller
- Marie-Rose Bochy

INFORMATIONS DE SWISS EQUESTRIAN

Mot de bienvenue
Damian Müller



INFORMATIONS DE SWISS EQUESTRIAN

Chiffres et faits
Michel Sorg



Comité



- Damian Müller
Président
- Pierre Brunschwig
Vice-président
- Peter Zeller
Vice-président
- Nayla Stössel
Membre
- Gisela Marty
Membre
- Franz Häfliger
Membre
- Thomas Järmann
Membre



Les sports équestres suisses en chiffres

- **60'000**
sportif·ve·s équestres membre d'un club
- **20'000**
brevets et licences activés
- **30'000**
chevaux de sport dans le registre de la FSSE
- **114'000**
équidés (chevaux, poneys, ânes, mules etc.) en Suisse



Les sports équestres suisses en chiffres

480

manifestations nationales de sports équestres en suisse en 2022, dont :

- Saut : 277
- Dressage : 109
- Attelage : 34
- Concours Complet : 17
- Voltige : 15
- Endurance : 7
- Reining, Tétrathlon, Para Dressage → quelques-unes



Les sports équestres suisses en chiffres

11

manifestations internationales de sports équestres en Suisse en 2022, dont :

- Saut : 7
- Concours Complet : 2
- Voltige : 1
- Endurance : 1



Les sports équestres suisses en chiffres

13'000

participations à des concours internationaux de cavaliers suisses dans les trois disciplines olympiques

- Saut : 12 000
- Concours Complet : 700
- Dressage : 300



Les succès en Suisse et à l'étranger

- La FSSE fait partie des **10** plus grandes associations sportives de Suisse
- Les sports équestres figurent à la **3^e** place dans le palmarès des succès des sports olympiques d'été.
- Les sports équestres sont pratiqués dans la Suisse entière. Berne et Zurich sont les hotspots.
- Actuellement, la Suisse est au top au niveau mondial dans plusieurs disciplines équestres :
 - Saut : vainqueur de la division 1 en 2023 / champion d'Europe à Milan / qualification pour les JO 2024
 - Complet : qualification pour les JO 2024
 - Voltige : 5 médailles aux Européens/Mondiaux 2023
 - Attelage : 3 médailles aux Mondiaux des Poneys 2023

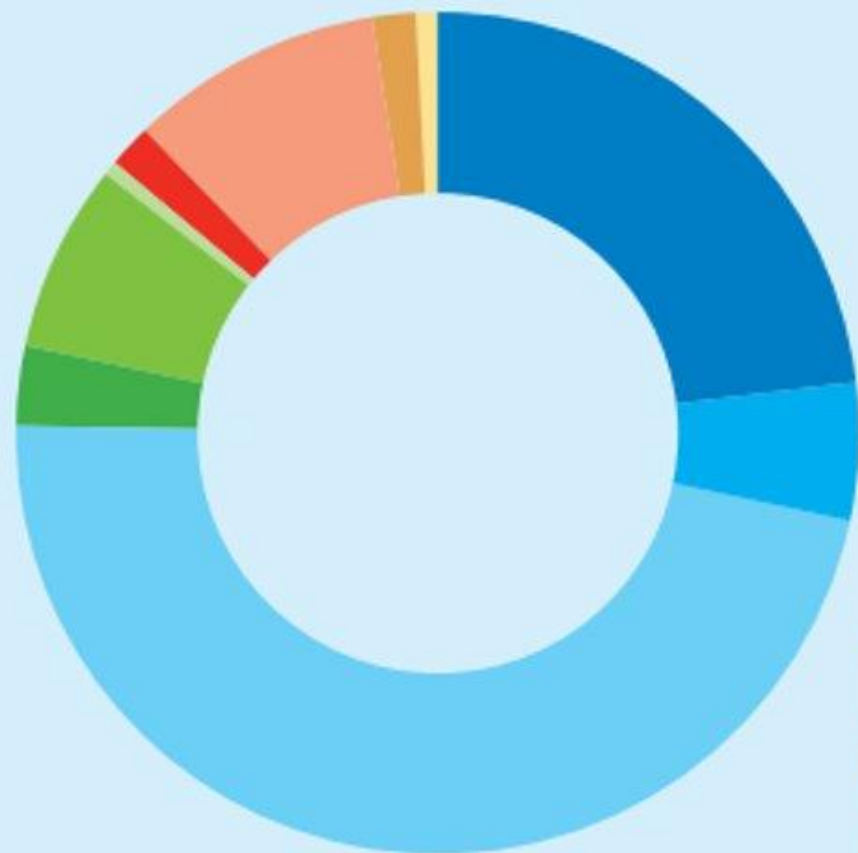
INFORMATIONS DE SWISS EQUESTRIAN

Swiss Equestrian 2030

Michel Sorg



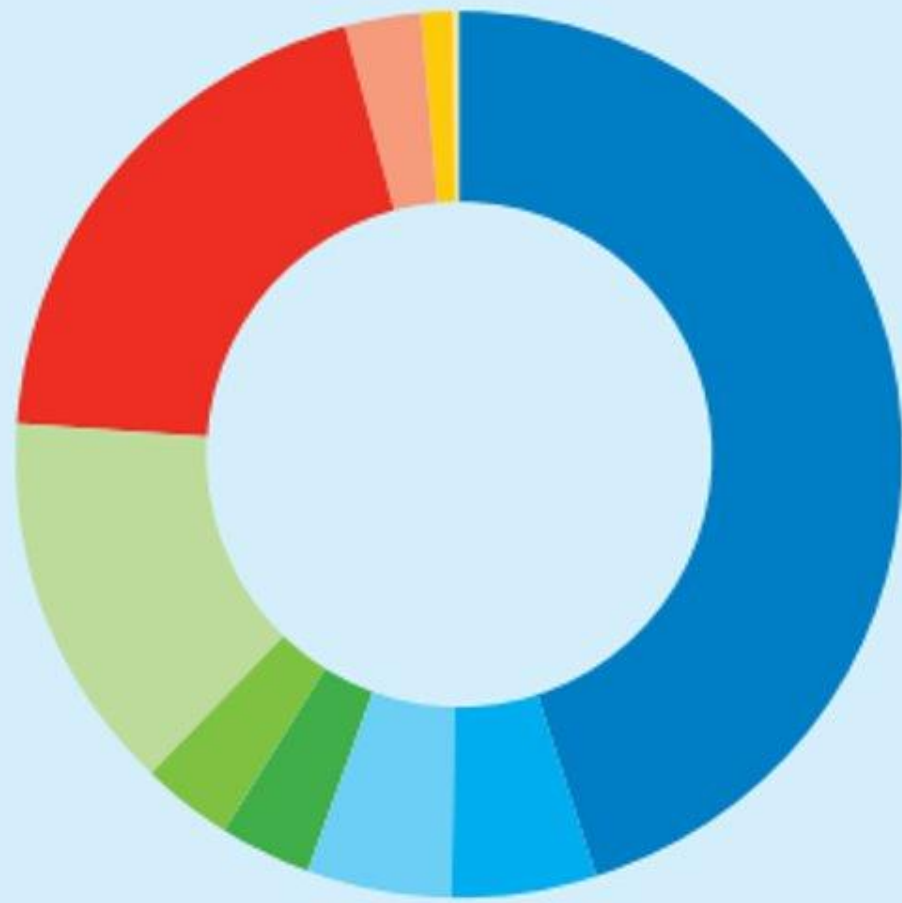
Répartition des recettes 2022



Total recettes env.

9.5 Mio. CHF

- Swiss Olympic / OFSPO / PluSport (23.2%)
- Contribution CISIN (5.3%)
- Taxe et prestations (46.8%)
- Franc de base (3.3%)
- Franc de Sport (7.1%)
- Fondation de Promotion de Sports Equestres (0.5%)
- Cotisations annuelles des membres (1.8%)
- Projets/Sponsoring (9.5%)
- Divers (1.9%)
- Mesures de stabilisation (0%)
- Immeuble (0.6%)



Total dépenses env.

9.5 Mio. CHF

Répartition des dépenses 2022

- Sport (45.1%)
- Promotion de la relève (5.4%)
- Contribution CISIN (5.3%)
- Franc de base AR (3.1%)
- Organes de la Fédération (3.5%)
- Secrétariat (13.9%)
- Frais de personnel (19.8%)
- Immobilier dépréciation (2.6%)
- Mesures de stabilisation (0%)
- Dépenses financières (1.2%)
- Impôts (0.1%)



Swiss Equestrian 2030

État de situation

Les piliers de Swiss Equestrian 2030

- Rester sur ses acquis n'est pas une option
- Priorités
 - 1^{ère} priorité : extension des disciplines de compétition
 - 2^e priorité : devenir un centre de compétences pour tous les gens du cheval
- La voie à suivre
 - Se rapprocher des associations ayant des intérêts similaires
 - Une bonne communication extérieure unifiée
- Autres priorités
 - Renforcer le recrutement, la formation et la « professionnalisation » des bénévoles et des officiels



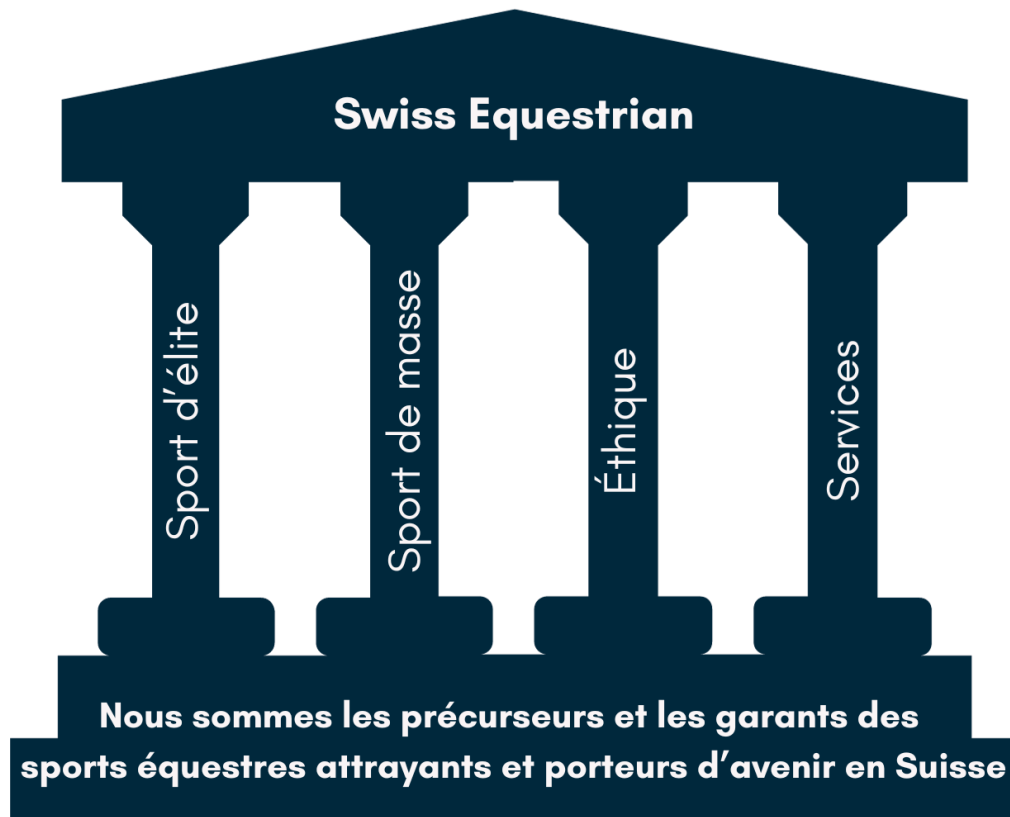
Swiss Equestrian 2030

État de situation

Objectifs principaux de Swiss Equestrian 2030

- L'image des gens du cheval dans l'opinion publique est positive.
- Les conditions cadres pour la pratique des sports équestres sont favorables.

Swiss Equestrian 2030 : État de situation

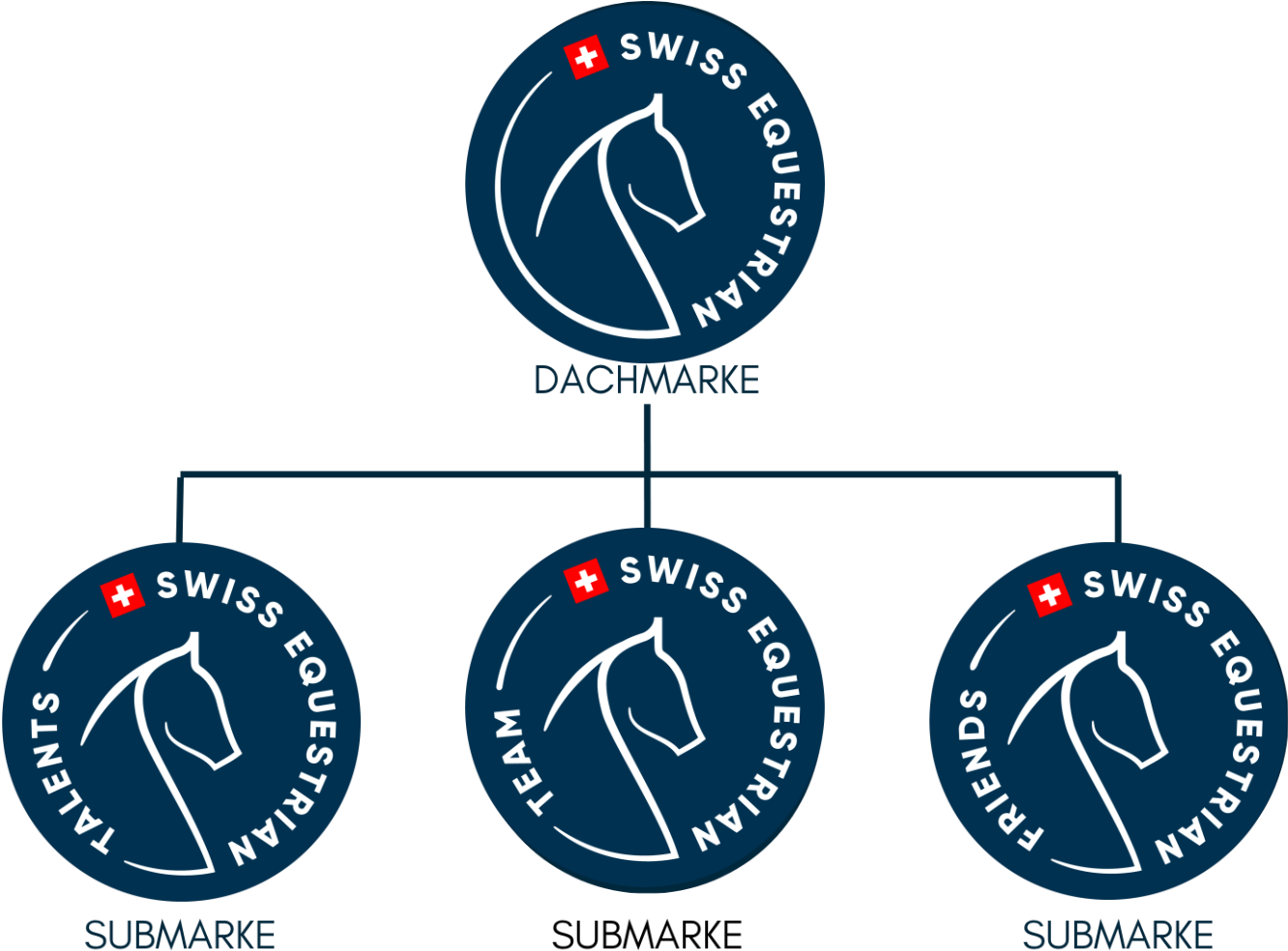


- **Sport d'élite**
Nous avons des athlètes et des chevaux performants au plus haut niveau.
- **Sport de masse**
Nous encourageons le sport de masse et lui donnons les moyens d'exister.
- **Éthique**
Nous nous engageons pour le bien-être de l'homme et du cheval.
- **Services**
Nous sommes le prestataire de services des amis des chevaux dans tout le pays.

Branding dès le 30 octobre 2023



Architecture de marque Swiss Equestrian



INFORMATIONS DE SWISS EQUESTRIAN

Organisation
Michel Sorg

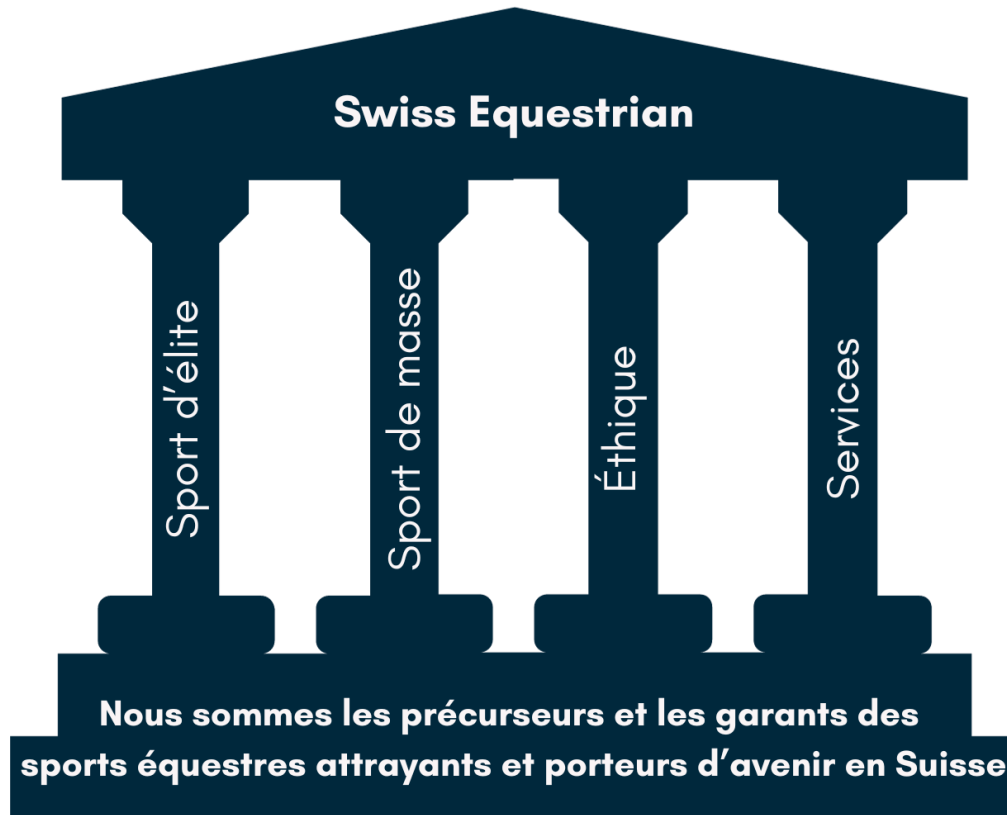


Organisation du secrétariat

A dark blue rectangular box containing a white quote graphic. The graphic consists of a large opening quotation mark at the top left, a closing quotation mark at the bottom right, and a white line that forms a rounded rectangle around the text. The text inside is in a bold, white, sans-serif font.

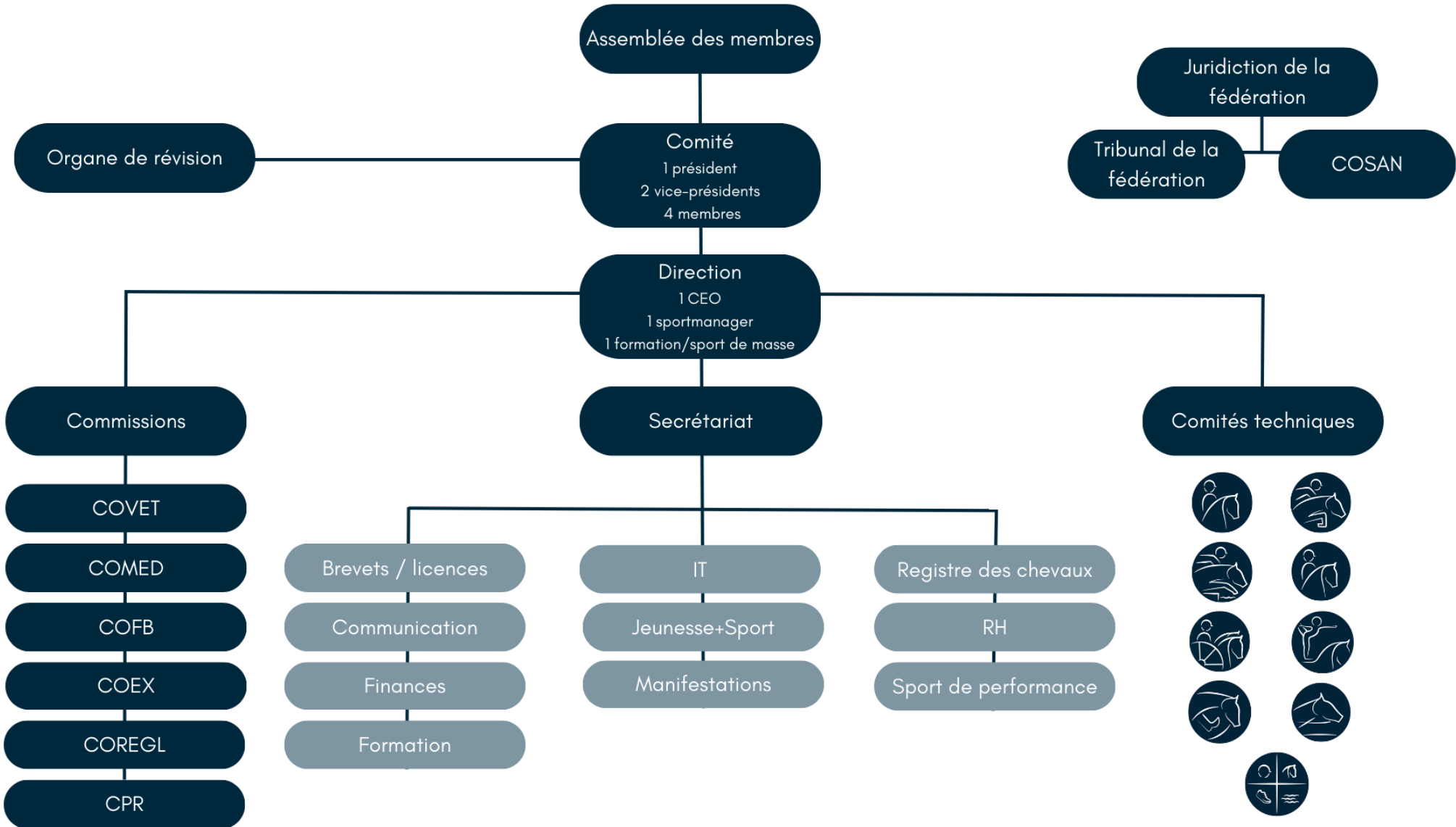
**One Team.
One Spirit.
One Goal.**

Le centre de compétence autour du cheval



- 9 disciplines
- 22 membres à part entière / 8 membres partiels
 - associations régionales
 - associations spécialisées / autres types d'équitation
 - élevage
- Élément important : la formation
 - Formation de base
 - Brevets (accès aux compétitions)
 - Swiss Equestrian Talents

Organigramme Swiss Equestrian

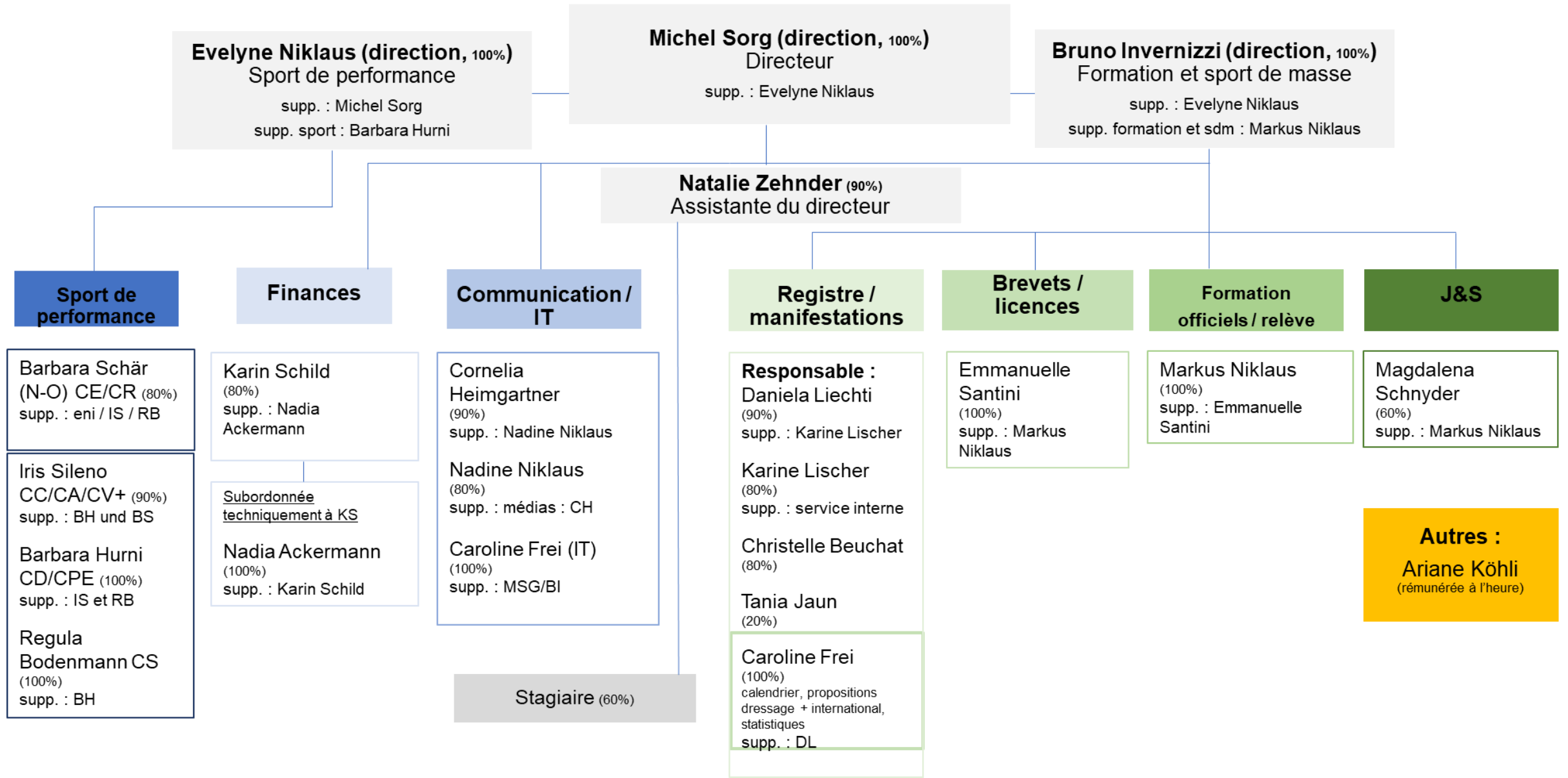


Le secrétariat à Berne



- 22 collaboratrices et collaborateurs (17,5 postes à plein temps) soutiennent les 7 membres du comité directeur, près de 90 responsables dans les disciplines, 82 membres de commissions et 760 officiels et constructeurs de parcours dans leur travail bénévole.
- Les tâches du secrétariat sont vastes et variées

Organigramme Secrétariat Berne





Responsabilités Sécretariat CT

Disciplines olympiques

- Dressage
Evelyne Niklaus / Barbara Hurni
- Para-Dressage
Evelyne Niklaus / Barbara Hurni
- Saut
Evelyne Niklaus / Regula Bodenmann
- Tétrathlon
Evelyne Niklaus / Iris Sileno



Responsabilités Sécretariat CT

Disciplines non-olympiques

- Attelage
Barbara Schär / Iris Sileno
- Voltige
Barbara Schär / Iris Sileno
- Tétrathlon
Barbara Schär / Iris Sileno
- Endurance
Barbara Schär
- Reining/Western
Barbara Schär



Responsabilités Secrétariat Commissions

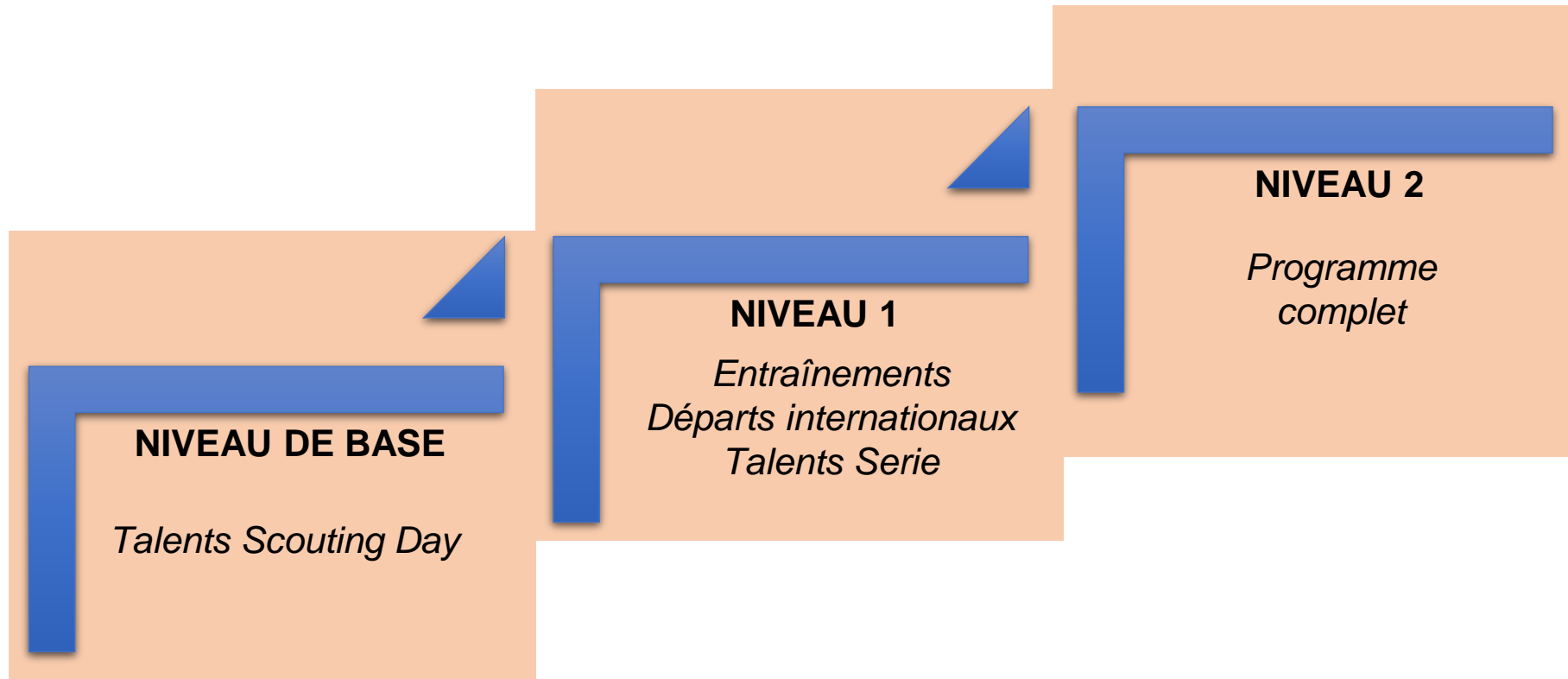
- Commission des vétérinaires
Michel Sorg
- Commission médicale
Evelyne Niklaus
- Commission des règlements
Bruno Invernizzi
- Commission formation de base
Bruno Invernizzi
- Commission d'examen
Bruno Invernizzi
- Commissions de la promotion de la relève
Dressage, Saut, CC, Voltige, Attelage
Markus Niklaus



Swiss Equestrian Talents

- Avoir un suivi des cavaliers dès leur plus jeune âge et les accompagner dans leur parcours vers l'élite
- Découvrir le plus tôt possible les jeunes talents dans les trois disciplines
- Renforcer les synergies entre les trois disciplines
- Formation de la relève en tant que cavaliers et athlètes complets dans les domaines de la formation des chevaux, de la santé des chevaux et du management.
- Faire progresser la relève suisse par des leçons d'équitation, un programme d'épreuves et de compétitions en Suisse adapté à leurs besoins et la participation à des compétitions à l'étranger

Swiss Equestrian Talents



INFORMATIONS DE SWISS EQUESTRIAN

Développement
Michel Sorg



Développement

Concept du sport de masse de la FSSE (SO)



Structure de formation pour le sport de masse

Foundation

- F1** **Freudvolles Entdecken, Erlernen und Üben von elementaren Bewegungs- und Spielgrundformen:**
Das Augenmerk liegt auf dem freudvollen Entdecken, und Üben von grundlegenden, sportartübergreifenden Bewegungs- und Spielgrundformen, dem Entdecken von Elementen (z.B. Wasser) und dem Umgang mit Sport- und Spielgeräten.
- F2** **Verschieden Sportarten kennen, erlernen und einen aktiven Konsum ermöglichen:**
Bewegungs- und Spielgrundformen werden erweitert und sportartspezifisch vertieft.
- F3** **Sich sportartspezifisch engagieren (mit/ohne Wettkampf)**
Sporttreibende engagieren sich sportartspezifisch und meist regelmässig. Das kann in einem organisierten Rahmen oder individuell stattfinden. Die Motive für Bewegung und Sport sind sehr unterschiedlich.

Gestion de club



Structure de formation des officiels



Développement

Structure de formation Officielle :

Fin 2023 :

Conception des groupes de travail
Sondage

Fin juin 2024 :

Évaluation et décision sur les modules
Mise en œuvre des premiers modules
Traductions

Fin décembre 2024 :

Développement d'autres modules
(autres contenus)
Traduction

Fin mai 2025 :

Communication
Animations / films

Autres domaines d'activité :

Analyse des réunions ERFA 23

A partir de 2024 Chaque année, 1 thème à passer
lors de la journée ERFA (2024 Welfare)

Développer des offres de formation modulaires
"Assurance qualité" des officiels (diplômes,
présentation en tant qu'officiel, éthique,
règlements, etc.)

Intégration du thème "Éducation des cavaliers" /
mesures / protection des officiels

Pilotage :

CT Officiels des disciplines

CT Réunion des officiels Swiss Equestrian toutes les
disciplines 1-2x par an (synergies)

Comparaison avec d'autres fédérations

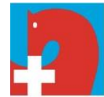
Avenir = ERFA / Forum

INFORMATIONS DE SWISS EQUESTRIAN

Catalogue de
mesures
Pascal Burkhard



Catalogue de mesure



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H
P.O. Box 726
CH-3000 Bern 22
Tel. +41 (0)31 335 43 43
info@fnch.ch | www.fnch.ch

Journées d'échange 2022: Catalogue de mesures

L'objectif de ce catalogue de mesures est d'établir une liste de points qui, selon nous, pourraient améliorer la bonne collaboration entre les organes de notre fédération. Les différents points présentés ci-dessous sont basés sur les discussions au sein de la commission de formation des juges ainsi que sur de nombreux entretiens avec les officiels.

Nous tenons à saluer ici la bonne collaboration avec le comité et le secrétariat. Des mesures concrètes, comme l'amélioration du déroulement des contrôles de passeports, témoignent de nos échanges constructifs.

Les différentes mesures discutées dans ce catalogue sont réparties en trois domaines : un meilleur flux d'informations, le contrôle des passeports et les systèmes informatiques.

1. Meilleur flux d'informations

Les différentes mesures proposées ci-dessous ont pour but d'améliorer la communication entre les officiels (en général les présidents de jury) et les différentes instances (commissions et secrétariat) de la FSSE. Lorsque des décisions nécessitant un suivi sont prises par un officiel, celui-ci doit être tenu au courant de l'avancement de la procédure. Il nous semble donc essentiel d'améliorer ici la circulation de l'information et d'intégrer les présidents de jury comme des partenaires à part entière dans les différents processus.

Déroulement :

- 13 mars
Réception du catalogue de mesures
- 12 avril
Séance avec Monika Elmer et Pascal Burkhard
- Mai à août
Contrôles du système et clarifications
- 08 août
Séance avec Pascal Burkhard concernant la plateforme d'échange, etc.

État d'avancement des travaux :

- Mesures 1 à 10

Catalogue de mesure

Mesure 1 - Procédures impliquant la COVET

Organes concernés: COVET et secrétariat

Les officiels de saut peuvent, avec le vétérinaire de concours, faire vérifier le certificat de toisage des poneys. Si cette vérification met en évidence un poney mal toisé, le cas doit être signalé à la COVET afin qu'elle puisse procéder à une nouvelle mesure dans des conditions optimales et prendre une décision définitive.

Actuellement, aucune information n'est transmise au président du jury qui a signalé le certificat de toisage problématique. Il nous semblerait opportun que le président du jury soit informé tout au long de la procédure :

- Quand le contrôle sera-t-il effectué ?
- Quel est le résultat de ce contrôle ?

Une publication du résultat du contrôle par la COVET dans le bulletin, comme pour les cas de médication, nous semble également être une mesure à envisager.



Mesure 1 :

Mis en œuvre et présent dans le rapport du jury

Mesure 2 - Procédures impliquant la COSAN

Organes concernés: COSAN et secrétariat

Si les circonstances l'exigent, le président du jury d'une manifestation peut faire appel à la COSAN pour attirer l'attention sur des comportements particulièrement problématiques. Ces cas sont alors traités par la COSAN. Dans ce cas, comme pour les cas de la COVET discutés ci-dessus, il nous semble également essentiel que l'officiel qui a fait le signalement soit informé de la procédure à toutes les étapes.

Nous sommes conscients que les cas traités par la SAKO peuvent prendre beaucoup de temps. Il est toutefois essentiel que la personne qui a ouvert le dossier soit tenue au courant à chaque étape. Une simple copie de la correspondance échangée entre la COSAN et la personne contre laquelle la mesure est dirigée serait amplement suffisante.



Mesure 2 :

Les processus seront réévalués et mis à jour en 2024.

Catalogue de mesure

Mesure 3 - Point de contact unique (SPOC)

Organe concerné: secrétariat

Lors des journées d'échange de juges, un officiel a évoqué la possibilité d'utiliser un point de contact unique (SPOC) pour répondre aux questions des officiels. Cette proposition nous semble intéressante et devrait être approfondie. Pour l'instant, nous n'avons pas encore de proposition concrète sur la forme que pourrait prendre un tel SPOC, mais il faudrait l'envisager.

Il serait peut-être judicieux de combiner les réflexions sur cette mesure avec la mesure 10 de c... Cette dernière pourrait servir d'outil technique pour la mise en place d'un SPOC pour les c...



Mesure 3 :

en relation avec la mesure 10 (plate-forme)

Mesure 4 - Lettre standard lors de l'inscription au registre du sport

Organe concerné: secrétariat

Lors de plusieurs contrôles de passeports effectués en 2022, il s'est avéré que des chevaux inscrits peu de temps auparavant dans le registre sportif avaient été vaccinés de manière incorrecte ou incomplète. Nous sommes conscients qu'il n'est pas de la responsabilité du secrétariat de vérifier cet aspect et qu'une inscription dans le registre sportif ne signifie pas qu'un cheval va prendre le départ dans les prochains jours. Dans la pratique, c'est pourtant souvent le cas...

Il serait donc opportun de rappeler aux propriétaires qu'une vérification du passeport avec leur vétérinaire traitant est indispensable avant de participer à un concours. Cela pourrait se faire facilement si le passeport est renvoyé par le secrétariat, en y joignant une lettre type rappelant ce point.



Mesure 4 :

Mise en œuvre et lettre standard jointe à chaque passeport

Catalogue de mesure

Mesure 5 - Contrôle des passeports lors des contrôles de médication

Organe concerné: COVET

Les vaccinations n'ont pas été systématiquement vérifiées lors des contrôles de médication effectués en 2022. Bien qu'un contrôle de médication n'implique pas nécessairement un contrôle des vaccinations, la différence de traitement nous semble problématique : dans certains cas, les vaccinations ont été contrôlées (et des sanctions ont été prises lorsqu'un problème a été détecté), dans d'autres cas, aucune vérification n'a eu lieu.

Il serait donc opportun de généraliser la pratique. Nous pensons qu'il serait judicieux de procéder systématiquement à une vérification des vaccinations dans le cadre d'un contrôle de médication. Cette pratique devrait être standardisée. En cas d'irrégularité, il reste bien entendu de la responsabilité de l'examinateur et du jury de prendre les mesures nécessaires.



Mesure 6 - Meilleur suivi des contrôles de passeports

Organes concernés: COVET et secrétariat

Bien que le secrétariat de la FSSE et la VETKO ne semblent pas envisager jusqu'à présent de mesures pour améliorer le suivi des contrôles des passeports, nous souhaitons réitérer ici cette demande : il nous semble essentiel de disposer d'un moyen d'identifier rapidement la date du dernier contrôle et donc la conformité du passeport.

Dans certaines épreuves (par exemple les épreuves de style), il est désormais demandé que les passeports soient contrôlés. Cette décision, qui a d'ailleurs été prise sans concertation avec les vétérinaires directement concernés, représente une charge de travail supplémentaire importante pour ces derniers. Il nous semblerait donc opportun de reconsidérer les différentes propositions qui ont été faites pour permettre un meilleur suivi des contrôles. Plusieurs possibilités devraient être envisagées, comme par exemple des autocollants qui pourraient être collés à côté des vaccins lors d'un contrôle et qui attesteraient de la validité d'un passeport jusqu'à une certaine date. D'autres options, souvent plus complexes, peuvent également être envisagées.

Nous estimons que l'hypothétique introduction d'un passeport électronique pour les équidés ne constitue pas une réponse adéquate à ce problème. Une mesure plus rapide et plus concrète serait inestimable !



Mesure 5 :

Examen en 2024

Mesure 6 : Contrôles des passeports

Les contrôles de style ont été traités en COEx : adaptation à la situation.

Vote COEx : proposition adoptée à l'unanimité ! (5-10 contrôles de passeport obligatoires)

Vaccination surveillance / contrôle
⇒ examen en 2024

Catalogue de mesure

Mesure 7 - Améliorations apportées au rapport du jury

Organes concernés: secrétariat et prestataire informatique

Le rapport de jury électronique a été introduit depuis le début de la saison 2020. On peut dire que ce rapport est satisfaisant, mais qu'il pourrait être amélioré. Sur les 55 présidents de jury interrogés, une petite majorité (28 personnes) estime que le rapport devrait être amélioré. Voici, selon nous, les principales améliorations qui pourraient être apportées au rapport du jury, classées selon le taux d'approbation des PJ interrogés :

1. possibilité d'ajouter des pièces jointes (70% estiment que c'est essentiel).
2. champ de commentaire global (56% considèrent cela comme essentiel).

Les améliorations suivantes ont en outre été suggérées par plusieurs présidents de jury et devraient également être prises en considération :

- Évaluation des juges candidats
- La possibilité de saisir soi-même le plan du jury (voir mesure 8 ci-dessous).
- Pouvoir signaler les avertissements oraux (voir mesure 9 ci-dessous).

Nous sommes conscients que nombre de ces demandes ont déjà été rejetées par le secrétariat de la FSSE, qui les a jugées inutiles. Cependant, si l'on considère que près des trois quarts des présidents de jury considèrent comme essentielle la possibilité de pouvoir joindre un fichier au rapport, nous pensons que cette position devrait être reconsidérée. Il devrait peut-être être possible de rediscuter de l'utilité de cette fonction et de son utilisation par les fonctionnaires.

Nous tenons à souligner que le rapport du président du jury n'est pas seulement un document à être utilisé par le secrétariat. Les fonctions qu'il doit remplir doivent donc être envisagées compte de tous les acteurs impliqués.



Mesure 7 :

Examen et mise en œuvre en 2024, des possibilités cohérentes sont examinées.

Catalogue de mesure

Mesure 8 - Saisie du plan du jury

Organes concernés: secrétariat et prestataire informatique

Avec l'introduction du rapport de jury électronique, les plans de jury établis par les présidents de jury ne sont plus transmis à la FSSE. La saisie des activités du jury doit être effectuée par le secrétariat des tournois dans le logiciel Rosson. Malheureusement, cette procédure n'est absolument pas satisfaisante, comme cela a été mentionné à plusieurs reprises.

Les présidents de jury doivent vérifier les données saisies dans Rosson. Celles-ci sont souvent saisies de manière erronée, car l'interface utilisée pour affecter les officiels aux épreuves n'est pas ergonomique. Il nous semble donc opportun d'envisager une méthode de saisie alternative. Les présidents de jury devraient être en mesure de saisir le plan avant la manifestation. Celui-ci pourrait ensuite être transmis électroniquement à tous les membres du jury.

Une telle approche redonnerait aux présidents de jury la responsabilité d'une saisie correcte. Si les présidents de jury ont en principe l'obligation de vérifier le travail du secrétariat du tournoi, la pratique montre que cela ne se fait pas dans la plupart des tournois !



Mesure 8 :

Examen et mise en œuvre en 2024, les possibilités connexes sont examinées.

Mesure 9 - Saisie des avertissements verbaux

Organes concernés: secrétariat et prestataire informatique

L'expérience montre que de nombreuses infractions mineures au règlement sont sanctionnées par des avertissements verbaux sur le terrain de tournoi. Le problème est que ces avertissements ne sont pas consignés par écrit. Il en résulte une situation dans laquelle les personnes peuvent récidiver plusieurs fois sans qu'une sanction plus sévère ne soit appliquée. Par exemple, un participant peut être invité à remettre de l'ordre dans sa bride pendant plusieurs week-ends consécutifs sans que cela ait la moindre conséquence pour lui. Si, comme c'est souvent le cas, le participant est confronté à différents jurys, il n'y a pas de possibilité de remettre en question l'excuse populaire des participants "ah, je ne savais pas, on ne m'a jamais dit ça...".

L'introduction d'un tel registre est également fortement soutenue par les officiels. Sur les 106 officiels interrogés, 95 estiment que l'introduction d'un tel instrument serait utile !

La solution à ce problème serait de créer un registre officiel des avertissements verbaux. Celui-ci pourrait alors être consulté par les officiels (présidents de jury, éventuellement juges) des différentes disciplines. Les détails du fonctionnement d'un tel registre devraient encore être discutés. Un exemple déjà mis en place par le soussigné Pascal Burkhard, peut faire l'objet d'une première analyse de faisabilité souhaitées.



Mesure 9 :

Les processus seront réexaminés et mis à jour en 2024.

Catalogue de mesure

Mesure 10 - Plate-forme d'échange

Organes concernés: disciplines, secrétariat et prestataire informatique

Une autre mesure largement approuvée par les officiels est la mise en place d'une plateforme permettant l'échange d'informations. Sur les 106 officiels interrogés, 93% (99 sur 106 officiels) ont déclaré qu'ils utiliseraient très certainement (59%) ou probablement (34%) une telle plateforme.

Cet outil pourrait permettre un échange direct entre les officiels. Il pourrait également offrir la possibilité d'obtenir des avis motivés de la part des responsables disciplinaires. Ainsi, une base d'échanges et de connaissances serait créée, ce qui pourrait contribuer de manière importante à l'amélioration du travail. Cela contribuerait certainement aussi à atténuer, du moins en partie, les différences d'interprétation du règlement observées jusqu'à présent.

Nous pouvons faire remarquer que la fédération dispose déjà d'un instrument qui répondrait en grande partie aux attentes. Il s'agit de la plateforme de support pour Rosson, qui est toujours accessible à l'adresse <https://support.fnch.ch/>. Cette plateforme est aujourd'hui totalement abandonnée et pourrait, moyennant quelques adaptations, être reconstruite pour répondre aux besoins des officiels. La mise à disposition d'un tel outil pourrait répondre à un besoin non seulement des officiels de saut mais aussi des autres officiels de la FSSE.



Mesure 10 :

La plateforme est désormais disponible pour les officiels de saut.

support.swiss-equestrian.ch

CHANGEMENTS DE RÈGLEMENTS

Règlement Général
2024



Changements : Règlement Général

3.2 Envoi des propositions

¹[...]

² Les propositions de toutes les manifestations doivent être envoyées au moins 4 semaines avant le délai d'engagement. ~~Pour les propositions à publier dans l'organe d'information officiel de la FSSE, ce délai est d'au moins 15 jours avant la clôture de rédaction de l'édition concernée de l'organe d'information officiel de la FSSE.~~

Changements : Règlement Général

10.2 Publications

¹ ~~Bulletin~~ ~~Site internet~~ de la FSSE : organe d'information officiel de la FSSE.

² Les modifications des règlements et directives sont publiées ~~dans~~ ~~l'organe d'information officiel de la FSSE ainsi que~~ sur le site Internet de la FSSE.

CHANGEMENTS DE RÈGLEMENTS

Règlement de Saut
2024



Changements : Règlement de Saut

2.3 Juge de la place d'échauffement

Pour chaque épreuve, la présidence du jury nomme un·e juge comme « chef de la place d'échauffement ». **La présidence du jury fixe le nombre de concurrent·e·s autorisé·e·s sur la place d'échauffement.** Le ou la juge de la place d'échauffement doit commencer son activité en temps utile avant le début de l'épreuve. Elle ou il ne peut cumuler sa fonction avec celle de starter. [...]

Changements : Règlement de Saut

3.4 Finance d'engagement

¹ L'organisateur fixe la finance d'engagement. Le montant de la finance d'engagement (sans les taxes) ne doit en aucun cas dépasser 20% de la valeur du premier prix de l'épreuve correspondante.

Exception pour la finance d'inscription (hors taxes et redevances) B60-B75 : max. 15.- et B80-B/R95 : max. 20.-.

Changements : Règlement de Saut

3.5 Prix

⁴ La valeur des prix distribués, qu'ils soient en espèces ou en nature, ne doit pas être inférieure aux minima ci-après* :

Hauteur jusqu'à 95cm : prix au 1er rang analogue à la hauteur de l'épreuve. Par exemple : B60, 1er rang 60.- ; B70, 1er rang 70.- ; B/R 95, 1er rang 95.-.

Changements : Règlement de Saut

3.7 Amendes

~~¹Le jury peut infliger des amendes jusqu'à Fr. 200. — aux propriétaires et/ou aux concurrent.e.s. Celles-ci reviennent de droit au comité d'organisation de la manifestation concernée.~~

~~²Les amendes dépassant Fr. 50. — doivent être annoncées au secrétariat de la FSSE par la présidente ou le président du jury dans les trois jours qui suivent la manifestation.~~

Egalement retiré des différents paragraphes mentionnant l'amende comme sanction possible.

Changements : Règlement de Saut

6.3 Restriction de la participation des chevaux

¹ En dehors des restrictions de points prévues par les ~~chiffres 11.21–11.27 propositions~~, les organisateurs ont le droit de prévoir dans les propositions, avec l'autorisation du comité technique de la discipline, des restrictions de participation relatives aux chevaux.

Toutes les indications de points ont également été retirés des articles 11.21 à 11.23 (épreuve B, R, N) ainsi que 11.27 (sénior).

Changements : Règlement de Saut

6.7 Mauvais traitement

[...]

¹ Usage excessif de la cravache :

■ [...]

- La cravache ne ~~devrait pas~~ doit jamais être utilisée de manière punitive plus de trois fois ~~pour un événement précis par parcours~~. Si le cheval est blessé par l'utilisation de la cravache, cet acte sera considéré comme usage excessif.
- La cravache ne peut plus être utilisé après une élimination.

Changements : Règlement de Saut

7.7 Hors-concours

[...]

~~4 Chaque cheval peut participer hors-concours dans une catégorie inférieure à celle où il devrait participer selon sa somme de points. Les départs hors-concours dans des catégories inférieures sont autorisés si les conditions du règlement ou des propositions ne peuvent pas être respectées et si rien d'autre n'est mentionné dans les propositions.~~

[...]

Changements : Règlement de Saut

7.8 Tenue et salut

¹ Tout concurrent prenant part à une manifestation hippique doit se présenter dans une tenue d'équitation correcte.

- a) Tenue pour concurrents de toutes les épreuves de saut et de toutes les catégories : pantalon d'équitation blanc ou beige avec ou sans partie en cuir foncé, veste d'équitation ou blouson approuvé officiellement par la FSSE, chemise ou polo à col blanc et cravate blanche respectivement un col montant blanc pour les dames, casque d'équitation avec fixation à trois points, bottes d'équitation ou imitation de bottes d'équitation combinant des mini-chaps et des bottines de cuir **lisse ou matière similaire** et de même couleur.
[...]

Changements : Règlement de Saut

7.9 Harnachement

⁶Éperons : jusqu'à B et B/R 105, max. 1.5 cm, émoussés, métal.

Changements : Règlement de Saut

10.18 Reconnaissance du parcours

¹ [...]

² La reconnaissance du parcours doit s'effectuer en tenue d'équitation correcte avec ou sans bombe. Les obstacles doivent être entièrement montés et les perches doivent être placés dans les supports correspondants. [...]

³ Durant la reconnaissance, la piste est réservée aux concurrents et concurrentes et il est interdit d'arroser ou de remettre en état le terrain.

Changements : Règlement de Saut

11.13 Épreuve en deux phases

¹ En deux phases :

Ce barème est toujours autorisé. Exception : barème C à partir de 110 cm.

² Épreuve particulière en deux phases avec point sur les deux phases :

Au minimum 4-5 obstacles pour la première phase et au minimum 8 et au maximum 10 obstacles au total pour les deux phases jusqu'à 85cm.

Au minimum 5 et au maximum 7 obstacles pour la première phase et au minimum 11 et au maximum 13 obstacles au total pour les deux phases dès 90cm. [...]

Ce barème est toujours autorisé.

³ Épreuve particulière en deux phases avec le temps de la première phase :

Ce barème est autorisé à partir de 110cm.

Changements : Règlement de Saut

11.21 Épreuves pour détenteurs et détentrices du brevet

- maximum ~~un~~ deux doubles ~~ou un combiné de terre~~ ;

11.22 Épreuves pour les détenteurs et détentrices de la licence R

¹ R100/105

- huit à dix obstacles jusqu'à 200 cm de large, max. un double et ~~un combiné de terre~~ un multiple ;

11.23 Épreuves pour les détenteurs et détentrices de la licence N

¹ N100/105

- huit à dix obstacles jusqu'à 200 cm de large, max. un double et ~~un combiné de terre~~ un multiple ;

Changements : Règlement de Saut

11.21 Épreuves pour détenteurs et détentrices du brevet

³ Les épreuves des catégories B et B/R jusqu'à 105cm auxquelles s'applique le même facteur peuvent être proposées sur des hauteurs différentes dans une seule et même épreuve. Pour le calcul de la somme de point, c'est toujours le facteur de la plus petite catégorie qui est appliqué. ~~Les épreuves réservées à des sociétés de la région (Coupe) peuvent être organisées comme épreuves spéciales.~~

Changements : Règlement de Saut

11.29 Épreuves pour jeunes chevaux

[...]

8 Épreuve pour chevaux de 4 ans PJC 4 ans

La hauteur maximale du parcours doit être définie dans les remarques des propositions.

[...]

9 Épreuve pour chevaux de 5 ans PJC 5 ans

La hauteur maximale du parcours doit être définie dans les remarques des propositions.

[...]

Changements : Règlement de Saut

12.12 Élimination

² Avant le départ

[...]

~~f) ne pas désigner le cavalier d'un cheval engagé sans cavalier avant le premier départ de l'épreuve ;~~

Changements : Règlement de Saut

22 Annexe IX – Directive Embouchures et harnachement

22.1.1 Domaine d'application

[...]

³ Dans les épreuves pour poneys jusqu'à 105cm, les prescriptions sont celles des épreuves B.

Changements : Règlement de Saut

22 Annexe IX – Directive Embouchures et harnachement

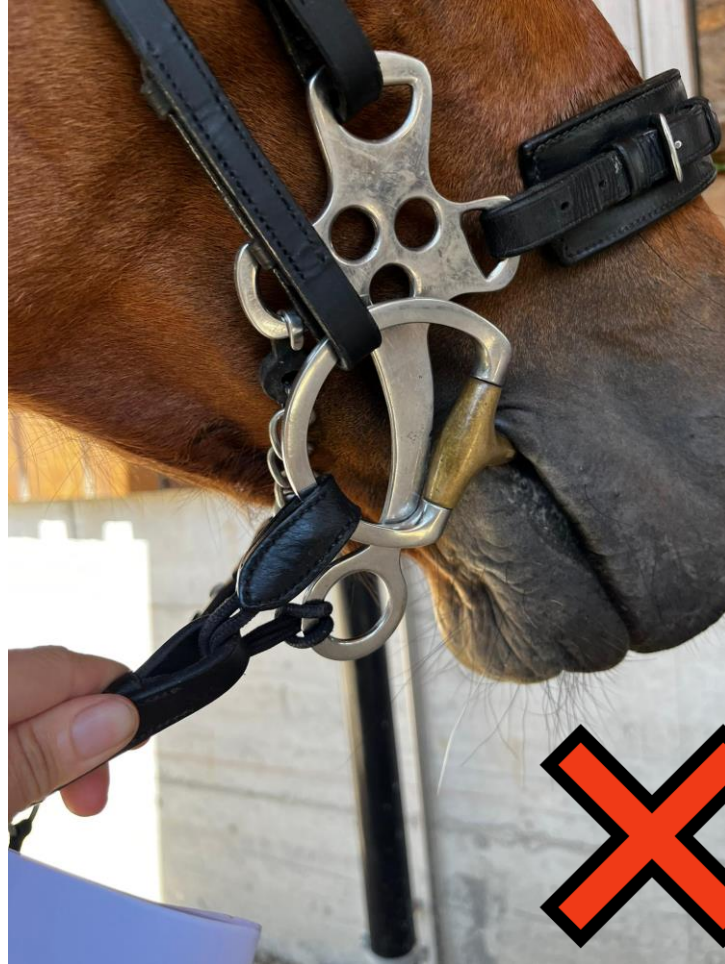
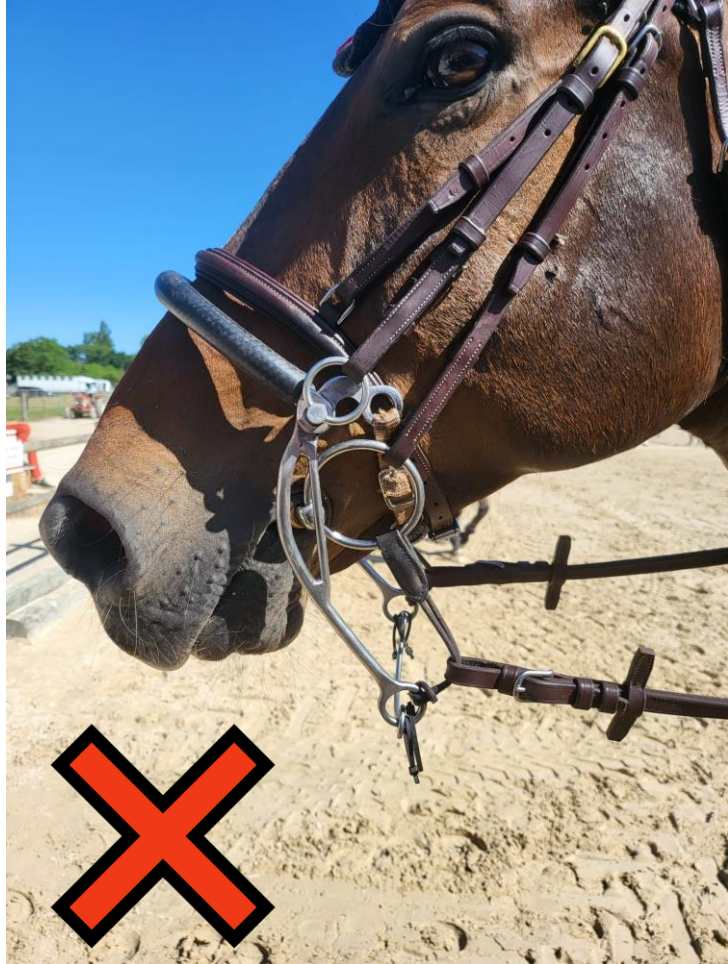
22.3.3 Pièce centrale de mors

⁴ Brides sans mors

[...]

Les branches d'un hackamore ne doivent pas être plus longues que 22 cm (Poney max. 17cm). Un hackamore ~~— quand il est employé en combinaison — ne peut être utilisé qu'avec un mors sans effet de levier et avec au maximum une musserolle supplémentaire.~~ ne peut être utilisé en combinaison avec un mors. Exception : mors tandem.

Changements : Règlement de Saut



Changements : Règlement de Saut

22 Annexe IX – Directive Embouchures et harnachement

22.3.4 Anneaux de mors et branches

⁷ Les gourmettes (**chaîne ou lanière**) sont autorisées sur les embouchures prévues à cet effet (pelham, mors, etc.) pour autant qu'elles soient choisies et utilisées correctement, de façon à ce que le cheval ne puisse se blesser. Cela est également valable pour les protections prévues pour les gourmettes. [...]

Changements : Règlement de Saut

22 Annexe IX – Directive Embouchures et harnachement

22.4.1 Anneaux de mors et branches

⁴ Excepté la sous-gorge, seules deux courroies (p. ex. muserolle, respectivement muserolle et sous-barbe) sont autorisées. Les gourmettes (**chaine ou lanière**), qui font partie du mors d'origine, ne comptent pas dans les deux lanières supplémentaires autorisées. [...]

Changements : Règlement de Saut

22 Annexe IX – Directive Embouchures et harnachement

22.4.2 Housse de protection, caches, oeillères

Les housses de protection, rembourrage et les éléments utilisés comme caches sur les montants ou les muserolles en cuir, en peau de mouton ou en simili cuir ou simili peau de mouton ou en d'autres matériaux appropriés ne doivent pas dépasser **35** cm depuis la surface de la peau du cheval. Les oeillères ne sont pas autorisées.

CHANGEMENTS DE RÈGLEMENTS

Règlement du Sport
Poney 2024



Changements : Règlement du Sport Poney

7.5 Tenue

³ Saut : ~~Harnachement selon Règlement FEI pour cavaliers poney.~~ Dans les épreuves pour poneys, les prescriptions sont analogues à celles du règlement de saut. Jusqu'à P105, les prescriptions appliquées aux épreuves B sont également valables.

⁴ Saut : ~~les guêtres dans les épreuves poney sont réglementées dès le 01.01.2016 conformément aux réglementations de la FEI pour les épreuves internationales Youngster, en vigueur dès le 01.01.2010. (FEI Jumping Rules Art. 257 und FEI Jumping Stewards Manual), voir chiffre 19 du règlement de saut de la FSSE.~~ guêtres selon règlement de saut.

TEST EN LIGNE

Bilan et suites





Test en ligne

■ Bilan 2023

- Première expérience concluante
- Nombreux retours positifs
- Communication tardive
→ potentiel d'amélioration

■ Suite

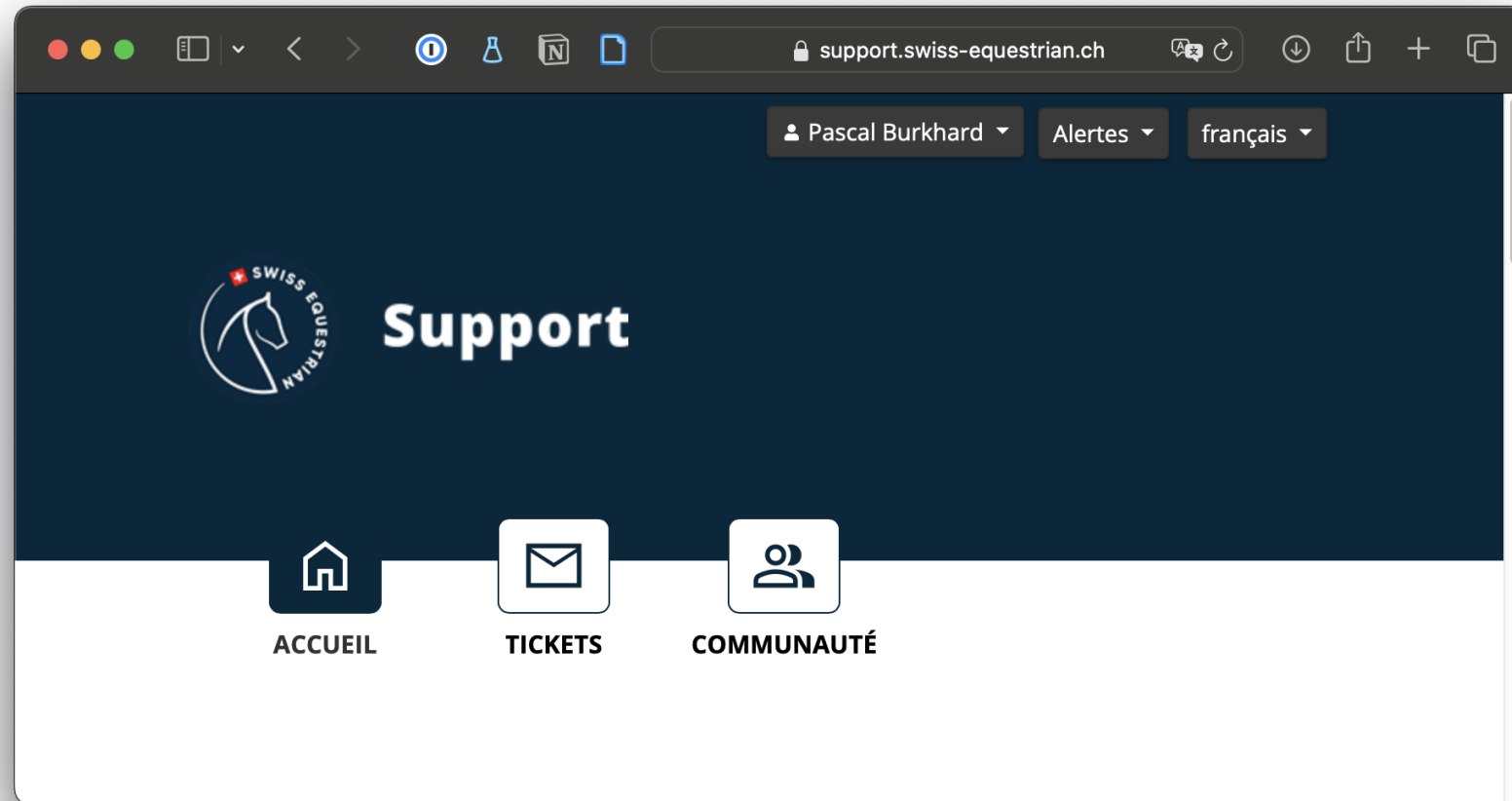
- Focus sur les changements de règlements et des éléments qui sont régulièrement mal interprétés

PLATEFORME DE SUPPORT

Échange et
Q&R en ligne



Plateforme de support



support.swiss-equestrian.ch

ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES

Propositions 2024



Propositions 2024 – Exemples

Épreuve	Remarques
B/R90	Cavalier R: chevaux max. 100 SoP
R/N100	Selon règlement. ⇒ <i>Aucune limitation de points!</i>
R/N105	Paires cavalier-cheval max. 300 SoP. Cavaliers N: chevaux max. 250 SoP
R110	Chevaux max. 1200 SoP Cavaliers max. 600 SoP
R115	Chevaux max. 1200 SoP Cavaliers max. 800 SoP
R120	Chevaux max. 1800 SoP

 **Les exceptions aux limites de points (jeunes chevaux, cavaliers juniors R dès 110, nouveaux licenciés, poneys, etc.) demeurent**

ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES

Chronométrage
*Karine Lischer &
Patrik Hegg*



CALENDRIER 2024

Formation et
journées d'échange



Formation des officiels

Événement	Date	Lieu
Cours Stewarding	27 avril 2024	Fenin NE
Cours Construction	10 juin 2024	Berne, Secrétariat
Cours Appréciation	31 août 2024	Avenches, VD
Cours pour PJ	–	–
Examens théoriques	31 août 2024	Avenches, VD
Examens pratiques	13-15 septembre 2024	Crête-Vandœuvres, GE
Cours d'introduction CJ	4 décembre 2024	Avenches, VD

Octobre 2023

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Case postale 726, Papiermühlestrasse 40 H,
CH-3000 Berne 22, +41 (0)31 335 43 43,
info@swiss-equestrian.ch
swiss-equestrian.ch

